

Réf.	2023	I	03
------	------	---	----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
		En exercice	Présents	Votants
09/01/2023	11/01/2023	27	26	26

L'an deux mille vingt-trois le dix-huit janvier à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au 42, Grande Rue à Breuillet en séance publique sous la présidence de Mme Véronique MAYEUR, Maire de Breuillet.

Etaient présents : Mmes BRUNEL, BRUNEAU, COCHET, DEHARVENGT, JACQUEMIN, KELEHER, LALEUF, METIVIER, PEREZ, RICHARD, SAUVAN, TANGUY, THOMAS, MM. AFONSO, FAUSTINO, GALLAIS, KUTNERIAN, LECRON, MAHE, PICARD, POULAIN, ROUCHY, SPOTTI, TREMBLE (arrivé à 21h), VIVIER.

Etaient absents : MM. MONTEIRO.

M. Arnaud FAUSTINO a été élu secrétaire.

OBJET : APPROBATION DU NOM « LA SALLE DES RAISINS D'OR » POUR LA SALLE SITUÉE IMPASSE DES CLOZEAUX DITE « SALLE INTERGENERATIONNELLE »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune,

Vu la faculté de procéder à la dénomination d'une salle municipale appartient à la commune propriétaire de la salle,

Vu que l'organe de la commune détenant le pouvoir de dénomination de la salle est le Conseil municipal en vertu de l'alinéa 1er de l'article L.2121-29 du CGCT : "Le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune".

Considérant que le sondage effectué auprès des Breuilleteois pour renommer la « Salle Intergénérationnelle » située impasse des Clozeaux a permis de réunir 40 propositions de noms,

Considérant que les différents Conseillers municipaux des Enfants, des Jeunes et des Seniors ont voté en majorité pour le nom « Salle des Raisins d'Or » à l'occasion de leur séance plénière respectives à l'automne 2022.

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Affaires générales en date du 3 janvier 2023,

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité.

ADOpte en conséquence le nom de « Salle des Raisins d'Or » pour le bâtiment communal situé impasse des Clozeaux, anciennement dénommé « Salle Intergénérationnelle ».

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délais de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Mme Le Maire

Véronique MAYEUR

Mis en ligne le 26/01/2023 à 11h44

REÇU EN PREFECTURE
le 23/01/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-219101052-20230118-2023I03-DE